



MAIRIE DE LE BOUCHAGE

211 Route des Corbassières

38510 Le Bouchage

Tel : 04 74 80 03 42

Email mairie.bouchage@gmail.com

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Paul BONNAVIAT, Madame Martine FAROUD-LESTRA, Madame Françoise GAGNEUX, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Alain REPOSO, Monsieur Jérôme TRILLAT

Madame le Maire excuse l'absence d'élus pour raisons professionnelles ou de santé :

Excusés - Ayant donné pouvoir :

Monsieur Robert COPET a donné pouvoir à Monsieur Paul BONNAVIAT

Madame Sophie DUCARRE a donné pouvoir à Madame Françoise HERBEPIN

Madame Nathalie GODIN a donné pouvoir à Monsieur Christophe PERRIER

Madame Nathalie PATTARD-BOUVARD a donné pouvoir à Madame Annie POURTIER

Excusé

Monsieur Guy MATHIOLON

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe PERRIER

Date de convocation : 22 mai 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025.

POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

- **Demande aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV**

Rapporteur : Alain Reposo, 1^{er} Adjoint, délégué aux équipements publics, aux réseaux et à l'environnement

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Madame le Maire informe l'assemblée que TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Monsieur Alain Reposo, premier adjoint, expose que ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

De plus, L'aide attribuée devra être soldée au plus tard le 30 septembre de l'année N+2 suivant la notification de l'aide. Dans le cas contraire, à l'issue de la caducité, il y aura la possibilité de soumettre une nouvelle demande de subvention, sous réserve de crédits disponibles et l'éligibilité des travaux.

Dans ce cadre, Monsieur le premier adjoint propose au Conseil Municipal que la Commune du Bouchage sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant :

Rénovation du logement communal sis 140 route des Corbassières

Madame le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux. L'envoi des justificatifs détermine le versement de la subvention ISERENOV ; TE38 dispose d'1 an après la date d'achèvement des travaux pour valoriser les CEE. C'est pourquoi, le demandeur s'engage à fournir les justificatifs pour le versement dans un délai maximum de 4 mois après l'achèvement des travaux. Si ce délai est dépassé, l'aide ne sera plus valable indépendamment de la date de caducité globale du dossier.

Elle précise également que TE38 pourra faire réaliser des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux exigences du PNCEE (Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie).

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- De mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, la réalisation des travaux du projet «Rénovation du logement communal sis 140 route des Corbassières» ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

-
- **Attribution d'une subvention à l'Association ISA**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame Françoise Gagneux, membre de l'association ISA ne participe ni au débat, ni à la délibération et quitte, pour ce point, la salle du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention reçue de l'association ISA de Creys-Mépieu au titre de l'année 2025. Cette association a été créée le 11 mars 2003 pour venir en aide aux personnes adultes en situation de handicap et résidant sur le canton de Morestel. Elle organise des activités (sport, danse, arts plastiques), des sorties, des séjours vacances, des rencontres intergénérationnelles. Elle aide également à l'aménagement des lieux de vie.

L'association sollicite une subvention auprès de la Commune au titre de l'année 2025. Elle souhaite poursuivre ses actions dans trois domaines principaux :

- Maintenir un lien social en organisant des activités hebdomadaires et des rencontres ;
- Sensibiliser et rendre visible le handicap (interventions dans les écoles, les entreprises, journée handisport, participation à diverses manifestations) ;
- Aider financièrement à l'acquisition de matériel adapté.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association I.S.A de Creys-Mépieu la somme de 400 €.

- **Signature contrat restauration scolaire 2025/2026**

Rapporteur : Françoise Herbepin, adjointe en charge de l'Action sociale

Madame Françoise Herbepin, adjointe en charge des Affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal la signature du contrat de restauration scolaire avec Guillaud Traiteur pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2025.

Madame l'adjointe indique que ce nouveau prestataire donne entièrement satisfaction et précise qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat pour la prochaine année scolaire.

Le tarif proposé pour le repas contenant 5 composantes (une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un produit laitier et un dessert) reste identique, soit 3.90 € TTC avec pain.

Le contrat sera conclu pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 et pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment compte tenu d'un préavis d'un mois.

Madame le Maire ajoute que l'entreprise Guillaud Traiteur s'engage à préparer des repas simples cuisinés de manière traditionnelle par des cuisiniers diplômés, qu'elle privilégie les produits frais de saison, qu'elle se fournit aussi souvent que possible chez des producteurs locaux et qu'elle propose des pâtisseries maison et de la viande de bœuf et de veau uniquement Rhône Alpine.

Madame le Maire ajoute qu'il n'y aura aucune augmentation du prix du ticket de restaurant scolaire pour les familles et précise que le coût d'un repas pour la collectivité (toutes charges de fonctionnement comprises dont charges du personnel) avoisine les 10 euros.

Monsieur Christophe Perrier, adjoint, demande si ce service pourrait être proposé à des habitants. La question sera posée à l'entreprise Guillaud Traiteur.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le contrat proposé par Guillaud Traiteur
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

- **Signature du contrat SFR pour téléphonie et internet à la restauration scolaire**

Rapporteur : Françoise Herbevin, adjointe en charge des Affaires scolaires

Madame Françoise Herbevin, adjointe en charge des Affaires scolaire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire un contrat de prestation téléphonie et internet dans le bâtiment de la restauration scolaire.

Plusieurs offres ont été étudiées et la société SFR Business propose la meilleure offre soit un contrat Internet Connect Accès Fibre de 36 mois pour 40€ HT par mois sans frais de mise en service.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le contrat proposé par SFR Business,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat

- **Participation financière CMS la Tour du Pin 2024/2025**

Rapporteur : Céline Pelloux, conseillère municipale, présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire

Madame Céline Pelloux, présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire, expose aux membres du Conseil Municipal que le centre médico-scolaire implanté sur la commune de la Tour-du-Pin intervient également auprès des enfants scolarisés dans l'école publique du Bouchage.

Madame la présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire précise que le centre médico-scolaire (CMS) dépend du Ministère de l'Éducation Nationale et qu'il a pour mission d'organiser les bilans de santé, de sensibiliser les élèves et les familles aux problématiques de santé et d'améliorer la qualité de vie de l'enfant au sein des structures éducatives.

Par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025, la Commune de la Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2024-2025 la participation de chaque commune utilisatrice du CMS à 0.77€ par élève scolarisé.

Madame Céline Pelloux expose que le montant de la participation de la commune du Bouchage pour l'année 2023-2024 est de 40.04 euros pour 52 élèves.

Madame le Maire après ces explications propose de signer la convention de participation pour l'année 2024-2025.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation avec le centre médico-scolaire de la Tour-du-Pin pour l'année 2024-2025.

AUTRES POINTS

- Décisions du Maire**

Rapporteur : Annie Pourtier, Maire

08/04/2025	Budin TP	Scarification et reprofilage du chemin de la Loue	1200.00 €
11/04/2025	De Villa	Travaux reprise des concessions + création d'un ossuaire	17 685.60 €
17/04/2025	Echo Technique	Banc en béton (CME)	439.20 €
17/04/2025	SPIE Batignolles	Point à temps	10 056.00 €
05/05/2025	Lacoste	Fourniture école (commande E Forfait)	258.84 €
05/05/25	SEDI	Guides du mariage et livrets de famille	193.86 €
12/05/25	Lacoste	Ramettes papier A4 pour l'école	309.60 €
12/02/25	Lacoste	Ramettes papier A4 pour la mairie	154.80 €
15/05/25	Bruneau	Fournitures diverses mairie	488.05 €
16/05/25	Manufacture des drapeaux	Drapeaux France et Europe bâtiment mairie + école	108.83 €
19/05/25	SFR Business	Abonnement téléphonie + internet restauration scolaire	40.00 €/mois
22/05/25	LARGO BMS	Passerelle mare pédagogique	5 580.00 €

- Compte-rendu de la commission communale Enfance et vie scolaire**

Rapporteur : Céline Pelloux, conseillère municipale, présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire

Madame Céline Pelloux, présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire, expose aux membres du Conseil Municipal les différents points étudiés lors de la commission communale Enfance et vie scolaire qui s'est réunie le 26 mai 2025.

Modification du règlement périscolaire

La commission communale propose d'ajouter l'aire de jeux comme lieu dans lequel les agents peuvent conduire les élèves durant les temps périscolaires.

Il est également proposé d'appliquer, à la rentrée de septembre 2025, la tarification suivante pour la garderie communale : 0.90 € par plage de 30 minutes ; pénalité de retard de 10 €.

Ces modifications du règlement seront soumises à délibération du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Impayés de la cantine

A ce jour, 17 familles n'ont pas payé les services périscolaires, parfois pour de faibles montants. Un travail important est conduit par Madame Françoise Herbepin, adjointe, afin de relancer les familles. Madame le Maire rappelle qu'une absence de paiement entraîne une impossibilité immédiate d'inscrire les enfants à la cantine et à la garderie.

Lettre de la rentrée

La Lettre de la rentrée est distribuée à tous les parents d'élèves à la veille de la rentrée des classes. Ce document conçu par Madame Céline Pelloux en coordination avec la commission communale Enfance et vie scolaire présente toutes les informations utiles à la scolarité des élèves. Le format de La lettre de la rentrée 2025 sera modifié.

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur. Madame Céline Pelloux expose que l'actualisation du PPMS avance bien en coordination avec Madame Françoise Herbepin, adjointe en charge des Affaires scolaires, et Madame Elodie Forfait, directrice de l'école. Une visite de l'école avec la Gendarmerie Nationale et les Sapeurs-Pompiers sera également organisée pour valider ce PPMS. Le PPMS sera présente en Conseil Municipal.

Jeux extérieurs de l'école maternelle

La Municipalité procédera au remplacement d'un jeu dans la cour de l'école maternelle par une structure toboggan. Une surface amortissante homologuée sera installée sous l'équipement. La cabane actuelle sera conservée après avis favorable de la commission de contrôle des équipements publics.

Bibliothèque de l'école

La Municipalité procédera à l'acquisition de livres pour renouveler le fonds documentaire de la bibliothèque de l'école. Le choix des ouvrages sera réalisé en concertation avec la Directrice de l'école. La commission communale Enfance et vie scolaire propose également qu'une animation lecture soit organisée pour les élèves avec une conteuse. Cette animation sera financée par la Commune du Bouchage.

Madame Céline Pelloux étudie la possibilité de solliciter la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour obtenir une subvention dans le cadre d'un appel à projets « Soutien à la Lecture publique » afin d'acquérir une boîte à livres, un tapis à conter et un kamishibai (littéralement « pièce de théâtre sur papier qui est un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant). En outre, il sera demandé à la Directrice de l'école si elle souhaite s'engager dans le cadre des « Nuits de la lecture ». Les Nuits de la lecture, dispositif du Ministère de l'Education Nationale, promeuvent le livre et la lecture auprès de tous les publics.

Dossier Formation Hygiène

Un agent en charge des services périscolaires a bénéficié d'une formation Hygiène en restauration collective. L'objectif de cette formation est de présenter toutes les obligations légales incombant à la collectivité en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité du restaurant scolaire. Toutes les mesures d'hygiène appliquées au restaurant scolaire sont consignées par le personnel communal dans un dossier.

Achat d'une table à langer

La loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Elle s'applique donc depuis cette date. Tous les enfants de 3 ans doivent donc être admis à l'école même s'ils ne sont pas propres. Après une sollicitation de l'ATSEM, la Commune procèdera à l'achat d'une table à langer qui sera installée à l'école maternelle pour un montant de 463.33 €.

Madame le Maire rappelle que la Directrice de l'école, Madame Elodie Forfait, n'est pas nommée à titre définitif au Bouchage et qu'elle participe au « Mouvement des enseignants » afin d'obtenir sa titularisation sur ce poste. Les résultats seront publiés le vendredi 6 juin. Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal espèrent sincèrement que Madame Elodie Forfait sera nommée à titre définitif sur ce poste.

- **Compte-rendu de la commission communale « Environnement et fleurissement »**

Rapporteur : Jérôme Gelas, président de la commission communale Environnement et Fleurissement

Monsieur Jérôme Gelas, président de la commission communale Environnement et Fleurissement, expose aux membres du Conseil Municipal que le fleurissement communal a été réalisé et qu'il contribue à l'embellissement de la commune.

La Commune poursuit son objectif de fleurissement durable autour d'un équilibre entre le saisonnier et le durable sur les différents espaces.

Des jardinières ont été installées devant la Mairie.

- **Point sur la révision du PLU**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle que la procédure de révision du PLU du Bouchage intègre une démarche de concertation renforcée, voulue par la Municipalité, qui s'appuie sur de nombreux formats participatifs permettant de s'adresser à chaque Boucharant et Boucharante. La communication et la concertation publique a lieu lors de réunions publiques, d'articles, de panneaux d'exposition, d'ateliers thématiques, d'organisation de sortie territoire et d'un registre de la concertation ouvert au public en mairie.

Elle présente les étapes de la révision du PLU :

- Réunion de lancement de révision du PLU destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 24/01/2023
- Réunion du diagnostic socio-économique destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 07/03/2023
- Atelier du monde agricole destiné aux agriculteurs du Bouchage : 30/03/2023
- Réunion du diagnostic foncier destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 08/06/2023
- Réunion de travail de la commission Urbanisme sur le foncier : 04/07/2023
- Réunion des PPA (personnes publiques associées) : 25/07/2023
- Envoi d'un questionnaire aux habitants du Bouchage : début septembre 2023

- Réunion publique : 24/10/2023 à 19 heures à la salle des fêtes du Bouchage
- Permanence "Spécial PLU" en mairie du Bouchage : 25/10/2023 de 16h à 19h
- Réunion n°1 PADD destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 25/01/2024 à 9h30
- Réunion n°2 PADD destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 08/04/2024 à 14h
- Balade des habitants pour échanger sur les thématiques du PADD : 21/05/2024 à 16h30
- Ateliers de concertation destinés aux habitants : 21/05/2024 à 19h
- Réunion n°3 PADD destinée aux membres de la commission communale URBANISME : 04/06/2024 à 14h
- Réunion de PPA (personnes publiques associées) : 20/06/2024 à 15h30
- Réunion publique : 20/06/2024 à 19h
- Réunion n°1 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 07/10/2024
- Réunion n°2 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 08/11/2024
- Débat du PADD en Conseil Municipal : 02/12/2024 à 18h30
- Réunion n°3 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 09/12/2024
- Ateliers participatifs destinés aux habitants : 06/01/2025 à 18h30
- Réunion n°4 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 24/02/2025
- Réunion n°5 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 03/03/2025
- Réunion n°6 Phase réglementaire destinée aux membres de la commission communale URBANISME : le 14/03/2025
- Réunion n°7 Phase réglementaire - Réunion des personnes publiques associées

La réunion publique prévue le 11 juin est reportée à une date ultérieure.

-
- **Projet de requalification du centre village**
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

La Municipalité du Bouchage souhaite engager le projet de requalification du centre village qui poursuit plusieurs objectifs et notamment celui de renforcer l'esprit « petit village de campagne », de créer un « cœur de village », d'atténuer les effets de chaleur par la végétalisation, d'améliorer la sécurité routière et les conditions de stationnement, de créer des cheminements doux, un nouvel équipement sportif pour les habitants et pour les enfants de l'école sur le stade ainsi qu'un parc, de penser encore de meilleures conditions pour l'organisation des événements portés par les associations.

Ce projet, ambitieux, repose sur plusieurs temps de concertation. Ainsi, lors d'un atelier participatif proposé par la Municipalité dans le cadre de la révision du PLU, les habitants ont formulé leurs vœux de transformation du centre village. Ces vœux rejoignent les intentions des élus.

La Commune du Bouchage est accompagnée par le Cabinet Merlin sur ce projet qui a réalisé une esquisse de ce que pourrait être ce nouveau « centre village » à partir des intentions exprimées.

Une rencontre avec les Présidents d'association a été organisée en Mairie du Bouchage. Des Cafés citoyens seront proposés aux habitants pour que chacun puisse échanger sur ce sujet.

En 2025, il est prévu de réaliser la phase 0 de la requalification du centre village : création d'un parc arboré et d'un nouvel équipement sportif sur le stade.

- **Opérations d'aménagement sécurité routière Cessenoud et le Mollard**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité routière de Cessenoud (réalisation de trois vagues) et confirme qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département de l'Isère au titre des Amendes de police :

Montant de l'opération : 117 283.70 € HT

Subvention sollicitée : 40 000.00 €

Autofinancement : 78 283.70

Elle indique que l'avis technique du Département précise qu'il convient d'installer, en plus des aménagements prévus (3 vagues) qui ont obtenu un avis favorable de la Direction des Mobilités du Département de l'Isère, des espaces végétalisés de chaque côté de la RD33 aux deux entrées d'agglomération afin de bien signaler aux usagers de la route qu'ils pénètrent dans une section agglomérée.

Le Cabinet Ellipse en lien avec le service Aménagement du Département réalisera l'étude qui intégrera ces aménagements supplémentaires.

Enfin, Madame le Maire souhaite que des aménagements de sécurité routière soient également réalisés en 2025 sur le hameau du Mollard et demande son avis au Conseil Municipal. Ce dernier est favorable à l'unanimité.

- **Etude sur le déploiement de la vidéoprotection**

Rapporteur : Annie Pourtier, maire

Madame le Maire précise que les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts au public et que les dispositifs de vidéosurveillance filment les lieux non ouverts au public : réserve d'un magasin, entrepôts, copropriété fermée etc.

Plusieurs objectifs sont assignés à la vidéoprotection :

- Contribuer à la tranquillité et à la sécurité publique

- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants en complément des effectifs de terrain de la Gendarmerie Nationale
- Protéger les bâtiments et installations publiques et leurs abords (y compris école)
- Fournir les images requises par les services de la Gendarmerie Nationale pour contribuer au déroulement des investigations judiciaires y compris dans le cadre d'un maillage territorial
- Lutter contre les incivilités, les dépôts sauvages et favoriser une meilleure gestion de l'espace public
- Prévenir les risques naturels ou technologiques et secours aux personnes
- Lutter contre la délinquance routière grâce à la lecture des plaques d'immatriculation.

La Commune du Bouchage souhaite engager une étude sur le déploiement de la vidéoprotection au Bouchage en lien avec la Gendarmerie Nationale.

Une réunion se déroulera en Mairie du Bouchage le 8 juillet en présence de la Cellule de la Prévention Technique de la Malveillance de la Gendarmerie Nationale mais aussi de la Brigade de Gendarmerie de Morestel.

• **Point sur le cimetière communal**

Rapporteur : Jérôme Trillat, conseiller municipal et président de la commission Communale Cimetière

Monsieur Jérôme Trillat rappelle que les cimetières sont des lieux de recueillement et de mémoire, qu'ils sont aussi un patrimoine singulier, représentatif de l'identité de la commune, qu'il convient de gérer dans le respect des réglementations.

La Commune du Bouchage est très attachée à l'entretien du cimetière communal. Dans ce lieu de mémoire, la Municipalité est engagée, depuis plusieurs années, pour une exigence de propreté en faisant le choix d'alternatives de désherbage respectueuses de l'environnement. L'objectif zéro-phyto a été atteint. Dans les allées gravillonnées avec un sable de cimetière, un désherbage mécanique manuel est réalisé par une entreprise d'espaces verts avec l'appui de l'agent technique.

Une réfection de toutes les allées du cimetière sera réalisée en 2025. Monsieur Christophe Perrier, adjoint en charge des routes, sollicite des devis auprès d'entreprises.

La restauration et l'entretien général des concessions relèvent quant à elles du domaine privé et sont à la charge des concessionnaires qui doivent les maintenir en bon état de propreté, de conservation et de solidité, c'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes ou des fleurs de la tombe, rénover la sculpture... La Mairie n'est donc pas chargée de l'entretien des tombes, hormis celles dont la Commune s'est engagée à assurer l'entretien, soit à la suite d'une donation ou d'une des dispositions testamentaires régulièrement acceptées (article R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales), soit après une procédure de reprise de concessions, et ce pour l'intérêt architectural ou local de leurs monuments funéraires (dans ce cas, les travaux revêtiraient le caractère de travaux publics). En 2018, la Commune du Bouchage avait été désignée légataire universelle par un testament olographe de Monsieur André Savigny qui était domicilié à Cessenoud. Le Conseil Municipal, par délibération, avait décidé, sur proposition de Madame le Maire, que la Commune s'occuperait, chaque année, de l'entretien et du fleurissement de la tombe d'André Savigny.

Monsieur le Président de la commission communale « Cimetière » rappelle qu'un travail de grande ampleur a été réalisé par la Mairie, tombe par tombe, afin d'identifier les propriétaires de chacune des concessions notamment pour les concessions les plus anciennes pour lesquelles il n'existe aucun titre de concession.

Une procédure de reprise des concessions pour les sépultures en état d'abandon a également débuté en novembre 2024. L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire à deux reprises durant la procédure administrative de reprise des concessions. Le deuxième procès-verbal est établi, dans les mêmes conditions que le procès-verbal initial pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu. Durant ce délai, aucun acte d'entretien ne doit être constaté. Il faut que cet acte d'entretien ait été accompli par les descendants ou les successeurs.

Monsieur Jérôme Trillat informe le Conseil Municipal qu'un ossuaire sera construit au mois de juin 2025. C'est un lieu symbolique important, de souvenir et de respect pour tous ceux qui nous ont quittés il y a longtemps. Il permet donc la continuité du souvenir, dans le cadre de la reprise de concessions. L'ossuaire comportera une plaque réalisée en granit du Tarn sur laquelle seront gravés les noms des personnes. Ces noms seront également consignés dans un registre tenu à la disposition du public. Un travail de signalisation est engagé qui comprendra un plan général situé à l'entrée principale du cimetière.

La Commune du Bouchage a également souhaité conduire, en lien avec Le Souvenir Français, une association qui fait vivre au quotidien la mémoire combattante française, un travail d'identification des sépultures des « Morts pour la France, c'est à dire les concessions perpétuelles ou centenaires contenant le corps d'une personne dont l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France ». Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Le cimetière du Bouchage fait donc l'objet de toute l'attention.

La Mairie du Bouchage reste à disposition pour accompagner les familles et pour délivrer tout renseignement concernant le cimetière.

- **Adhésion service JVS – Panneau Pocket**

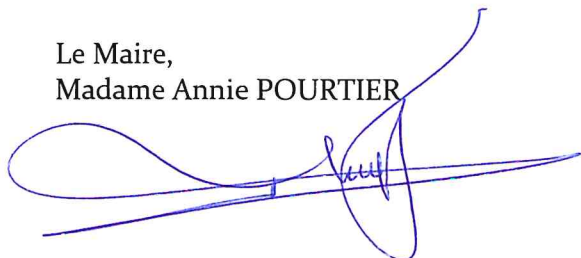
Rapporteur : Annie Pourtier, maire

La Commune du Bouchage disposait de l'application mobile Polieia qui a mis un terme à son activité. « Panneau Pocket » sera la nouvelle application mobile d'informations et d'alertes proposée aux habitants qui pourront retrouver leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. La population recevra en temps réel les notifications des actualités de la commune. Une information sera délivrée aux habitants dans la publication communale.

La séance est levée à 21h25

La date du prochain Conseil Municipal sera mise en ligne sur la page d'accueil du site internet de la commune du Bouchage : www.lebouchage38.fr

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Christophe PERRIER

